

BARCELONE DU GERS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni pour la dernière fois de l'année le 17 décembre

Point sur les travaux en cours : - La viabilité du lotissement communal de Marbouc 2ème tranche est pratiquement terminée. - Le chemin rural de Baraton endommagé par les crues de janvier 2014 a été remis en état.

Diverses délibérations sont prises :

- Projet de schéma de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet qui prévoit les fusions de certaines communautés de communes et la disparition de plusieurs syndicats. Bien que la commune ne soit pas impactée, le Conseil Municipal et par solidarité avec les autres collectivités donne un avis défavorable ;
- Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2016, l'agent communal chargé de l'entretien des bâtiments communaux sera titularisé au sein de la communauté de communes et mis à disposition de la commune à raison de 14 heures par semaine ;
- Signature d'un avenant pour les travaux de viabilité pour le lotissement communal (Marbouc 2) avec la société Baptistan ;
- Approbation de devis : • réfection de la salle du conseil et de l'entrée • réfection plancher de la salle des archives. Jean Claude GREMIAUX fait le point sur les activités de la Communauté de Communes et notamment de la zone de Bassia dont les travaux de viabilité seront achevés en début d'année 2016. Les prix des lots ont été fixés par le Conseil communautaire : - 25 € HT en bordure de la bretelle - 22 € HT à l'intérieur de la zone dont les trois premiers bénéficieront d'un tarif attractif (soit 20 € HT /m²)

Informations du maire:

- Claudine CANDAU secrétaire de mairie a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 2016
- Une réunion a eu lieu avec le directeur des affaires scolaires de la communauté de communes et les 2 directrices du groupe scolaire afin d'améliorer la sécurité de l'établissement
- Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents (SMAGA) va procéder à l'enlèvement d'embâcles dans le canal